

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : G157

Référence de dépôt : L210119449

Déposé et enregistré le 25/06/2021

Fondation Cécile Ginter

29, rue Michel Welter

L-2730 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg G157

Comptes annuels pour l'exercice social clôturé au
31 décembre 2020
et rapport du réviseur d'entreprises agréé

Fondation Cécile Ginter

Contenu	Page(s)
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 3
Comptes annuels	
- Bilan	4
- Comptes de profits et pertes	5
- Annexes aux comptes annuels	6 - 10

Au Conseil d'Administration de
Fondation Cécile Ginter
29, rue Michel Welter
L - 2730 Luxembourg

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation Cécile Ginter (la « Fondation ») comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels tel que décrit au chapitre II du Titre II de la loi modifié du 19 décembre 2002 concernant le registre des commerces et des sociétés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Fondation conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport de réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futures pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bertrange, le 17 mai 2021

C-CLERC S.A.
Cabinet de révision agréé

Jean-Jacques Soisson

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020
(exprimé en EUR)

ACTIF	31/12/2020		31/12/2019		PASSIF	31/12/2020		31/12/2019	
	Notes	EUR	EUR	EUR		Notes	EUR	EUR	
A. Capital souscrit non versé		0,00	0,00	0,00			12.790.505,47	11.870.516,21	
I. Capital souscrit non appelé		0,00	0,00	0,00					
II. Capital souscrit appelé non versé		0,00	0,00	0,00			505.355,74	505.355,74	
B. Frais d'établissement		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	
C. Actif immobilisé		9.879.403,40	8.577.408,74	8.577.408,74			3.939.571,75	3.939.571,75	
I. Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00			1.066.072,72	1.066.001,43	
II. Immobilisations corporelles	(3)	9.879.403,40	8.577.408,74	8.577.408,74			141.984,03	(19.928,71)	
III. Immobilisation financières		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	
D. Actif circulant		4.305.745,55	4.957.713,11	4.957.713,11			7.137.521,23	6.359.516,00	
I. Stocks		0,00	0,00	0,00			0,00	100.000,00	
II. Créances		461.440,14	668.825,95	668.825,95			1.397.124,46	1.566.646,00	
a) dont durée résiduelle ≤ 1 an		461.440,14	668.825,95	668.825,95					
b) dont durée résiduelle > 1 an		0,00	0,00	0,00					
III. Valeurs mobilières		0,00	0,00	0,00					
IV. Avoirs en banque, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse		3.844.305,41	4.288.887,16	4.288.887,16			52.446,95	276.955,07	
E. Comptes de régularisation		2.480,98	2.040,36	2.040,36			0,00	0,00	
TOTAL DE L'ACTIF		14.187.629,93	13.537.162,21	13.537.162,21			14.187.629,93	13.537.162,21	
							TOTAL DU PASSIF		

Les annexes font partie intégrante des comptes annuels

Réviseur d'Entreprises Agréé

COMPTES DE PROFITS ET PERTES DU 01/01 AU 31/12/2020
(exprimé en EUR)

LIBELLES	Notes	31/12/2020	31/12/2019
		EUR	EUR
1. Chiffre d'affaires net		126 293,63	11 883,48
2. Variations de stocks de produits finis et encours de fabrication		0,00	0,00
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif		0,00	0,00
4. Autres produits d'exploitation dont produits exceptionnels	7	<u>227 179,27</u> 0,00	<u>0,00</u> 0,00
5. Matières premières et consommables et autres charges externes		<u>(35 078,89)</u>	<u>(29 191,57)</u>
a) Matières premières et consommables		(6 461,94)	(3 632,89)
b) Autres charges externes		(28 616,95)	(25 558,68)
6. Frais de personnel	8	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
a) Salaires et traitements		0,00	0,00
b) Charges sociales		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
I couvrant les pensions		0,00	0,00
II autres charges sociales		0,00	0,00
c) Autres frais de personnel		0,00	0,00
7. Corrections de valeur		<u>(151 713,68)</u>	<u>0,00</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations incorporelles et corporelles		(151 713,68)	0,00
b) sur éléments de l'actifs circulants		0,00	0,00
8. Autres charges d'exploitation dont charges exceptionnelles		<u>(99,55)</u> (99,55)	<u>(90,20)</u> 0,00
9. Produits provenant de participations		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
a) provenant d'entreprises liées		0,00	0,00
b) provenant des autres participations		0,00	0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		<u>0,00</u> 0,00	<u>0,00</u> 0,00
a) provenant d'entreprises liées		0,00	0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a		0,00	0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers		<u>4 310,57</u>	<u>11 828,95</u>
a) provenant d'entreprises liées		0,00	0,00
b) autres intérêts et produits financiers		4 310,57	11 828,95
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		0,00	0,00
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		<u>0,00</u> 0,00	<u>0,00</u> 0,00
14. Intérêts et autres charges financières		<u>(28 907,32)</u>	<u>(14 359,37)</u>
a) concernant des entreprises liées		0,00	0,00
b) autres intérêts et charges financières		(28 907,32)	(14 359,37)
15. Impôts sur le résultat		0,00	0,00
16. Résultat après impôts sur le résultat		141 984,03	(19 928,71)
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1 à 16		0,00	0,00
18. Résultat de l'exercice		141 984,03	(19 928,71)

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

Note 1 - Généralités

La Fondation Cécile Ginter (la Fondation) a été constituée pour une durée indéterminée en date du 14 juillet 1977 en souvenir de Madame Cécile Ginter et en exécution de ses stipulations testamentaires.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi au 29, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de participer à la lutte contre la faim dans le monde, de secourir les indigents et de contribuer à la réalisation d'autres œuvres charitables.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés en conformité avec les principes d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que décrits au chapitre II du Titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles comptables utilisées par la Fondation sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Immeubles : 2,5%
- Mobilier et matériel de bureau : 25%

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

2.3 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes et dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminés quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Elles sont examinées à la fin de chaque période par le conseil d'administration qui statue avec prudence, sincérité et bonne foi.

2.4 Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois relatives au financement d'un investissement sont inscrites au passif pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (Suite)

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables (Suite)

2.5 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.6 Comptes de régularisation

Aux comptes de régularisation du passif figurent les produits perçus avant la date de clôture du bilan, mais imputables à un exercice ultérieur.

Aux comptes de régularisation de l'actif figurent les charges comptabilisées avant la date de clôture du bilan, mais imputables à un exercice ultérieur.

2.7 Produits bruts - Ressources

Les ressources de la Fondation (produits bruts) sont constituées de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « Dons et legs libres » constituent des recettes sont :

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du conseil d'administration, aux fonds propres.

Si le conseil d'administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste « fonds disponibles pour projets futurs ».

- soit inclus dans le résultat de l'exercice.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits bruts « Dons et legs dédiés » de la Fondation qui apparaissent sous le poste du chiffre d'affaires dans le compte de profits et pertes

Ces sommes sont ensuite, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, comme financement de projet spécifique à réaliser.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (Suite)

Note 3 – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice 2020 se présentent comme suit:

	Immobil. corporelles	Acomptes versés et immob. corporelles en cours	Total EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	0,00	8.577.408,74	8.577.408,74
Entrées au cours de l'exercice	10.031.117,08	1.453.708,34	11.484.825,42
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	-10.031.117,08	-10.031.117,08
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	10.031.117,08	0,00	10.031.117,08
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	151.713,68	0,00	151.713,68
Reprises de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	151.713,68	0,00	151.713,68
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	9.879.403,40	0,00	9.879.403,40
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	0,00	8.577.408,74	8.577.408,74

Dans le cadre de la réalisation de son objet social, le conseil d'administration avait décidé en 2017 d'investir dans 2 projets de construction de logements sociaux locatifs :

- Construction de 12 appartements à Ettelbruck pour la location sociale,
- Construction de 9 logements sociaux à Differdange pour la location sociale.

La construction sise à Differdange a été achevée en décembre 2019 et la construction sise à Ettelbrück en août 2020.

L'achat d'un terrain à Mersch est prévu en 2021 pour la réalisation de logements sociaux.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (Suite)

Note 4 - Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2020 est composé de la manière suivante :

- la dotation initiale en capital à concurrence de 505.355,74 EUR soit la contrevalueur de la nue-propriété des deux immeubles reçus de feu Madame Cécile Ginter. Au moment de la constitution de la Fondation l'usufruit de ces deux maisons appartenait à un tiers.
- une réserve indisponible à concurrence de 3.939.571,75 EUR provenant de la plus-value sur la vente des deux immeubles reçus de feu Madame Cécile Ginter, déduction faite de la valeur de la nue-propriété de ses deux immeubles portés en dotation initiale lors de la constitution de la Fondation.
- un résultat reporté provenant des exercices antérieurs à concurrence de 1.066.072,72 EUR et du bénéfice de l'exercice 2020 de 141.984,03 EUR.

Note 5 - Provisions

La Fondation avait constitué une provision destinée à faire face à une demande de soutien financier à concurrence de 100.000 EUR promis en décembre 2018 à la Fondation Caritas Luxembourg. Cette provision a été annulée en 2020, le soutien financier n'étant plus nécessaire.

Note 6– Dettes envers les établissements de crédit

Les montants des crédits susmentionnés sont à hauteur de 780.000€ pour le projet Ettelbrück et 625.000€ pour le projet Differdange. Les remboursements ont débuté à partir du 31 juillet 2019.

Un préfinancement des projets à Differdange et à Ettelbrück, a été contracté avec la BGL sous forme de ligne de crédit. Cette ligne de crédit s'est terminée le 30 juillet 2019 et a été suivie par un financement à long terme qui a débuté le 9 juillet 2019 pour une durée de 20 ans à taux fixe de 2,11%.

Note 7 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent de la manière suivante :

Subventions d'investissement	127.034,77€
Extourne provision soutien épiceries	100.000€
Autres produits d'exploitation	144,50€
Total :	227.179,27€

Note 8 - Personnel et autres charges externes

Au cours de l'année 2020, la Fondation n'a pas occupé de personnel.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (Suite)

Note 9 – Actifs affectés en garantie

En 2010, la Fondation s'est portée garante à concurrence de 60.000 €, pour les engagements d'une personne nécessiteuse vis-à-vis de la BIL.

Au 31 décembre 2020 le solde du compte à terme donné en gage pour cette garantie s'élève à 0,00 EUR. Le compte à terme a été clôturé.

Note 10 - Evènements en cours d'année

Un mandat hypothécaire au profit de la BGL lié aux deux prêts a été fait le 22 mai 2020 auprès de Me Jacques KESSELER, notaire. L'immeuble sis à Differdange, a été consenti pour sûreté du remboursement des crédits à concurrence de 2.093.450€.

Note 11 - Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2020

Mme Bernadette Reuter-Wagner, administrateur-présidente
M. François Jacobs, administrateur-vice-président
Mme Marie-Josée Jacobs, administrateur
Mme Marie-Christine Ries, administrateur
M. Guy Schleder, administrateur
M. Alphonse Wagner, administrateur
M. Marcel Jean André Oberweis, administrateur
M. Marc Marie Joseph Arthur Fischbach, administrateur
M. Marc Albert Georges Hengen, administrateur

FONDATION CECILE GINTER

RCS G157

Siège : 29, rue Michel Weiler L-2730 Luxembourg

BUDGET POUR L'EXERCICE 2021

CHARGES	Budget 2021	Budget 2020	Réalisé* 2020	Réalisé 2019	PRODUITS	Budget 2021	Budget 2020	Réalisé* 2020	Réalisé 2019
Charges brutes	€ 24.600,00	€ 10.500,00	€ 14.957,91	€ 23.879,46	Produits bruts	€ 3.000,00	€ 4.000,00	€ 2.898,48	€ 11.883,48
Autres charges externes ¹	€ 8.000,00	€ -	€ 4.118,91	€ 4.595,85	Dons et legs reçus	€ 3.000,00	€ 4.000,00	€ 2.898,48	€ 11.883,48
Frais relations publiques ²	€ 5.000,00	€ 5.000,00	€ 2.219,20	€ 12.483,61	Recettes Differdange⁶	€ 74.491,44	€ 69.379,44	€ 85.992,00	€ -
Honoraires divers ³	€ 11.600,00	€ 5.500,00	€ 8.619,80	€ 6.800,00	Recettes Eitelbrück⁷	€ 90.247,56	€ 51.456,00	€ 37.403,15	€ -
Frais d'obtention Differdange⁴	€ 129.765,53	€ 102.321,50	€ 109.560,31	€ 6.850,01	Subvention d'invest. Differdange ⁸	€ 80.343,13	€ 61.875,00	€ 80.343,13	€ -
Frais d'obtention Eitelbrück⁵	€ 166.368,82	€ 75.338,04	€ 91.281,22	€ 12.911,67	Subvention d'invest. Eitelbrück ⁹	€ 93.383,28	€ 37.312,50	€ 46.691,64	€ -
Résultat de l'exercice	€ 20.731,05	€ 42.863,40	€ 141.984,03	€ -	Autres intérêts et produits assimilés	€ -	€ 7.000,00	€ 4.455,07	€ 11.828,95
Total des charges	€ 341.465,40	€ 231.022,94	€ 357.783,47	€ 43.641,14	Intérêts créditeurs et autres prod. fin. ¹⁰	€ -	€ 7.000,00	€ 4.455,07	€ 11.828,95
			*non audités		Provisions ¹¹			€ 100.000,00	
					Déficit de l'exercice	€ -	€ -	€ -	€ 19.928,71
					Total des produits	€ 341.465,40	€ 231.022,94	€ 357.783,47	€ 43.641,14

Commentaires Budget 2021

¹ Electricité, eau, petit équipement, timbres, frais bancaires, impôt foncier, etc.

² Communication

³ Auditeur 3.600€, comptabilité 4.000€, bâtiment 4.000€

⁴ Amort. 2,5% de 4.317.821,19€=107.945,53€/an +2.600€ Assurance+12.900€ Intérêts db+6.320€ frais gestion FCL

⁵ Amort. 2,5% de 5.533.752,67€=138.343,82€/an +3.600€ Assurance+16.000€ Intérêts db+8.425€ frais gestion FCL

⁶ Recettes loyers Differdange - Total 9 appartements loués + 1 emplacement parking (3 restent à louer)

⁷ Recettes loyers Eitelbrück - Total 12 appartements loués + 7 emplacements parking (12 restent à louer)

⁸ Amort. Subv. investissement MILLO 2,5% de 3.213.725€ = 80.343,13€/an

⁹ Amort. Subv. investissement MILLO 2,5% de 3.735.331€ = 93.383,28€/an

¹⁰ Intérêts créditeurs perçus dépôt Fortuna - pas de dépôt en 2021

¹¹ Annulation provision soutien épiceries sociales Fondation Caritas Luxembourg - **Réalisé 2020**

*non audités